



Vol carte kdos

Par scker 01

Bonjour,

j ai été vicime d un vol de cartes kdo du comite d entreprise. j ai porte plainte et nous avons réussi a confondre le voleur, en realité factrice de la Poste qui a d ailleurs reconnu les faits. Le procureur de la republique une mesure d indemnisation estimée à 210 euros je conteste la somme allouée qui correspond à la valeur vénale j estime avoir subi un préjudice (on m a pratiquement traitée de voleuse car on en m a pas cru, j ai du prendre une journée de cp pour les differentes démarches, coup de tel , recommande etc) j ai recu courrier le 21 Mars . Comment puis je contester ? et aupres de qui

Merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

Vous allez voir un avocat pour faire valoir votre préjudice pour une action au civile puisque la réponse pénale ne vous satisfait pas .